



TROPHEE DU BÉNÉVOLAT de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

*Organisé par le Comité du Cher des Médillés Jeunesse et Sports et
Engagement Associatif en partenariat avec le Conseil Général du
Cher et le soutien du FDVA et de l'ANS*

DOSSIER DE CANDIDATURE 2021

Trophée Jeunes bénévoles moins de 26 ans

Trophée bénévoles plus de 26 ans

Candidat :

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

email :

Club ou Association

Discipline sportive ou culturelle :

Demandeur :

Nom

Fonction :

Adresse postale :

Code postal

Ville :

Téléphone :

email :

Date de la demande :

Dates des distinctions déjà reçues

Conditions d'attribution :

Les candidat(e)s devront toujours être en activité et justifier d'au moins 10 ans de services rendus à la vie associative et ne pas être titulaire d'une distinction attribuée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative.

La Commission d'attribution, composée de représentants du CDMJS 18 et des partenaires, effectuera la sélection finale après étude de chaque dossier.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront récompensé(e)s lors d'une réception officielle au Conseil départemental du Cher et devront impérativement être présents ou se faire représenter.

Les dossiers dûment remplis devront être retournés au plus tard pour le 25 octobre 2021 à :

CDMJSEA 18
Maison départementale des Sports
1 rue Gaston BERGER
18000 BOURGES

Ou par courriel à cd18.medaillesjs@chersports.fr

Dates et Nature des services rendus

Avis du demandeur

Avis de la commission